

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-263

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 mars 2007, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté un projet de règlement numéro 1886-263 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à : a) préciser les matériaux de revêtement extérieur prohibés; b) préciser les matériaux de revêtement extérieur autorisés dans les zones Habitation (H), Commerce (C), Industrie (I) et Communautaire (P); c) ajouter l'obligation de présenter un P.I.I.A. lors de la modification de la façade d'un bâtiment résidentiel unifamilial (h1) et multiplex (h2); d) ajouter l'obligation de présenter un P.I.I.A. lors de la modification de la façade d'un bâtiment commercial, industriel et mixte, jumelé ou contigu; e) ajouter la définition de « maçonnerie solide ».*

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce projet de règlement, **le jeudi 22 mars 2007, à 17 h, au bureau Accès Saint-Léonard situé au 8400, boulevard Lacordaire**, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire et il vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal,
arrondissement de Saint-Léonard,
ce 14^e jour du mois de mars 2007.

**LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT,
M^e DANIELLE RUEST**